



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 90/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE Jûinment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création de poste de Brigadier Chef Principal - avancement de grade

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 février 2013, ils avaient émis un avis favorable à sa proposition de fixer le taux d'avancement de grade à 100 % pour l'année 2013.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste relevant de l'avancement de grade selon le tableau ci-dessous :

Nbre	POSTE	HORAIRE	Catégorie
1	Brigadier Chef Principal	temps complet	C

Vu l'avis favorable de la CAP du CDG31 en date du 8 octobre 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(3 abstentions : Mme SUZE, M. FERTE, M. LOUGE) :**

- De créer un poste de Brigadier Chef Principal tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

